



PROJET EDUCATIF

Valable jusqu'au 09 mars 2028

Accueil de loisirs

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CEVENNES
TERRES SOLIDAIRES**

83 Avenue George FABRE / L'ESPEROU / 30 570 VAL-D'AIGOUAL
Tél: 04/67/82/73/79 / Courriel: c.c@cac-ts.com

*Monsieur Gilles BERTHEZENE
Président de la Communauté de communes
Causse Aigoual Cévennes, terres solidaires
Le : 10 mars 2025*

SOMMAIRE

- Présentation de la Communauté de commune Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »
- Diagnostic initial
- Les valeurs éducatives de la CCCAC
 - La coéducation
 - Le respect à l'environnement
 - L'égalité d'accueil
 - L'accueil individualisé en collectif
 - La prévenance professionnelle
- Les objectifs éducatifs des ACM du territoire
- Description et fonctionnement des accueils
 - Les locaux
 - Le budget
 - L'équipe
 - Les ouvertures de l'accueil
 - Les tarifs
 - Les conventions avec les partenaires
 - La communication
 - Le règlement intérieur
 - Les temps de préparation et de concertation
 - Les activités sportives
 - L'accueil inclusif
 - Les activités accessoires
- Les partenaires
 - La Caisse d'Allocations Familiales du Gard / La Mutualité Sociale Agricole du Languedoc
 - La Protection Maternelle et Infantile Du Département du Gard
 - Le Service Départemental de la Jeunesse , de l'Engagement et du Sport du Gard
 - Le Relais Loisirs Handicap 30
 - Les Communes
- Modalités d'inscriptions des enfants
- L'accueil jeunes
- L'évaluation du projet et suivi des conditions d'organisation des accueils
- Lexique

Présentation de la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes (CCCAC).

La communauté de communes Causse Aigoual Cévennes « Terres Solidaires », est issue de la fusion des communautés de communes de l'Aigoual et de la Vallée borgne, étendue aux communes de Lasalle et Soudorgues.

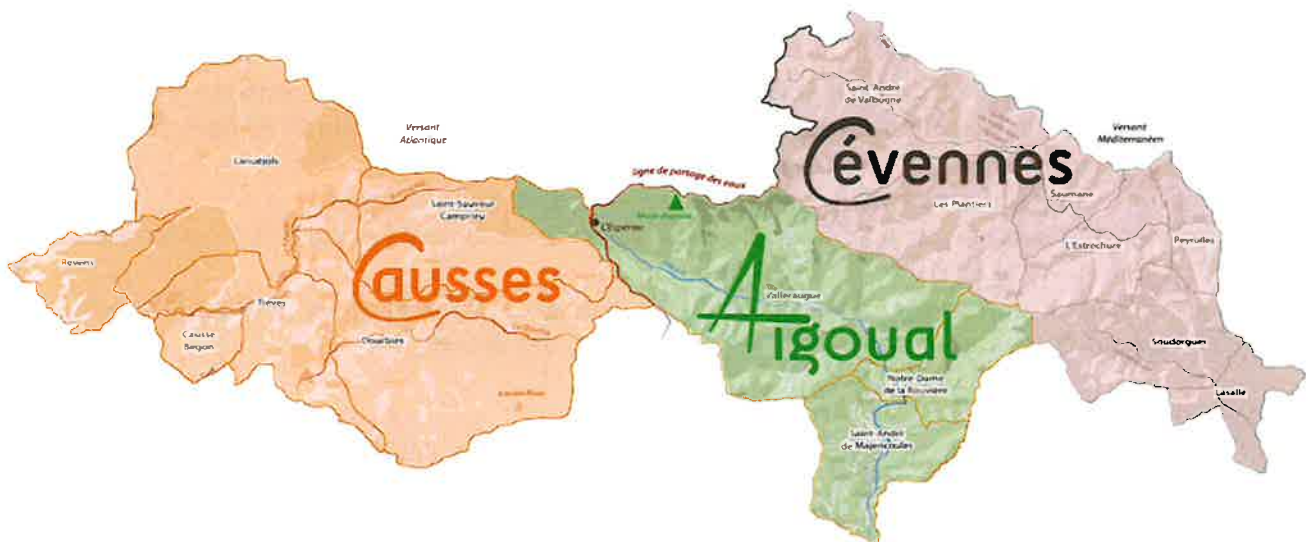
Cet établissement public de coopération intercommunale comprend 15 communes pour une population de 5700 habitants.

La prise d'effet de cette nouvelle communauté fut fixée au 1^{er} janvier 2013.

La compétence enfance/jeunesse a été transférée à l'intercommunalité en cours d'année 2013 sur les aspects extra-scolaires et petite enfance.

Les communes restent organisatrices et gestionnaires de leurs accueils périscolaires.

Un territoire / Quinze communes / Trois secteurs repartis sur 475 km².



Diagnostic initial

Sur ce territoire à la géomorphologie complexe, les élus ont le souhait d'apporter les réponses à la problématique de l'accès aux services.

La CC CAC gère trois accueils collectifs de mineurs:

- ACM Lasalle / 40 places / enfants de 3 à 13 ans / ouvert 13 semaines par an
- ACM Valleraugue / 24 places / enfants de 3 à 13 ans / ouvert 9 semaines par an
- ACM itinérant Les farfadets Lanuéjols-L'Espérou-Camprieu / 16 places/ enfants de 3 à 13 ans / ouvert 12 semaines par an.

Les valeurs éducatives de la CCCAC

L'organisateur va décrire dans ce projet les valeurs éducatives qui serviront de bases, que les professionnels s'engagent à suivre et à respecter.

Les actions professionnelles ne sont que la mise en musique des notes données par le projet éducatif.

Les valeurs choisies pour les accueils collectifs de mineurs de la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes « Terres Solidaires » sont :

- La coéducation
- Le respect de l'environnement
- L'égalité d'accueil
- L'accueil individualisé en collectif
- La prévenance professionnelle

La coéducation:

Le terme « coéducation » renvoie aux relations parents-professionnels relatives à l'éducation des enfants, et cela concerne les différents milieux extra-familiaux, tels que les crèches, l'école, les accueils collectifs de mineurs, etc.

Le préfixe « co » implique que l'acte d'« éduquer » va s'effectuer « avec », ce qui signifie la présence d'au moins deux personnes à effectuer l'action d'éduquer, parfois simultanément, parfois successivement. Pour notre collectivité, La coéducation, c'est l'échange entre les parents, les professionnels, mais aussi les intervenants extérieurs.

Le respect à l'environnement:

La nature permet une foule immense d'explorations tant motrices qu'intellectuelles, sensorielles, sociales, idéales pour que chacun trouve des outils exprimant ses compétences, lui permettant ainsi d'acquérir la confiance. (Jean Epstein)

Une des volontés de notre collectivité est de s'inscrire dans une démarche « éco-responsable ».

Il est difficile d'être dans le « *tout bio, ou tout écolo* » dans les structures collectives, nous travaillons pour à être et développer des citoyens responsables.

Par exemple, nous sensibilisons les familles à la récupération, au troc, au partage.

Nous essayons de « reconnecter » les enfants avec la nature en favorisant les activités en extérieur, les balades...

Pour tout ce qui est du ménage, nous favorisons les produits « Ecolabel », les nettoyeurs vapeurs, l'utilisation de composteur et l'initiation avec les enfants au tri des déchets...

L'égalité d'accueil :

Pour empêcher qu'un enfant défavorisé aujourd'hui ne devienne un adulte défavorisé demain, pour rompre la reproduction de la pauvreté, l'égalité des chances commence dès l'enfance!

L'accueil collectif de mineurs est l'un des premiers lieux de mixité et d'interactions sociales, il permet aux enfants de découvrir l'autre : l'ensemble des catégories sociales doit donc y être représenté.

D'autre part, il offre aux enfants un lieu de vie épanouissant favorable au développement de leur plein potentiel, et ce, quelle que soit leur origine sociale.

L'accueil de loisirs est aussi un lieu d'accueil pour les enfants porteur de handicap, ou à mobilité réduite, ou les enfants participent à des activités avec des enfants non porteurs de handicap.

Nos accueils de loisirs permettent en fonction des activités proposées et de la nature du handicap de participer à l'inclusion de l'enfant en situation de handicap.

L'enfant est un individu en construction ayant un besoin intense d'être aimé, compris, accompagné et valorisé. Les accompagner est une très grande mission que l'on confie chaque jour aux professionnels de l'enfance.

L'accueil individualisé en collectif :

Comment éviter le "tous ensemble, tous en même temps"?

Créer une enveloppe intime avec l'enfant ! Permettre à l'enfant de s'isoler des autres !

Comparer les enfants, c'est oublier que chaque enfant est unique et donc différent. Pendant que certains jouent les aventuriers sur le plan moteur d'autres vont observer avant de se lancer pour plus de maîtrise. Les apprentissages se font les uns après les autres dans un ordre propre à chaque enfant, en fonction de ses compétences du moment et du regard confiant et valorisant que l'adulte lui aura accordé.

Poser un regard positif sur les capacités de l'enfant, lui laisser le temps de gravir les étapes, sans le presser, en l'encourageant peut suffire à lui donner confiance en lui.

Nous souhaitons que chaque enfant accueilli dans les structures de notre territoire, soit reconnu, entendu, qu'il lui soit donné une place, comme « *un petit être à part entière* » !

Nos équipes essayent au quotidien d'accompagner les enfants afin qu'ils trouvent leur propre rythme, sans les forcer à s'adapter à leur copain plus rapide... c'est les considérer et les respecter.

La prévenance professionnelle :

La prévenance professionnelle regroupe pour nous la mise en place de plusieurs pratiques :

- La bienveillance dans les équipes de professionnels, entre collègues mais aussi avec les supérieurs hiérarchiques et les élus.
- La santé et la sécurité de nos agents (produit ménagers écolabel / mobilier adapté aux postures professionnelles...).
- L'accompagnement et le soutien psychologique en proposant des échanges et des temps de travail entre les différents professionnels du secteur de la petite enfance... (réunion d'équipe, réunion de directeurs (rices)...).
- La remise en question et la professionnalisation de nos équipes en favorisant la participation a des formations et a des conférences.

Objectifs éducatifs des ACM sur le territoire

Par ce projet éducatif nous affirmons notre volonté d'organiser des structures où les relations entre les individus permettent, dans le respect des valeurs fondamentales de ce pays;

- A chacun, d'affirmer son identité sans ségrégation ou discrimination dans le respect de son environnement,
- Éduquer à la citoyenneté,
- Favoriser la mixité socio-culturelle en recherchant le décloisonnement et la rencontre entre les publics
- Favoriser l'inclusion de l'enfant porteur d'un handicap au sein d'un groupe et permettre aux autres enfants de modifier leur vision du handicap grâce aux expériences vécues en commun.
- Développer une culture de l'animation qui encourage la responsabilisation, la participation et la créativité.
- Développer le concept d'une communauté éducative.
- Ouvrir l'accès aux loisirs éducatifs, jeux sportifs, pratiques artistiques et culturelles.

Description du fonctionnement et des accueils:

- Les Locaux utilisés:
 - Lasalle: Centre de loisirs 120 avenue La gravière
Ecole communale pour les temps de repas et aussi pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans s'ils sont plus de 8 inscrits, mais aussi suivant la météo ou les activités prévues.
 - Valleraugue: Ecole communale
 - L'Espérou: Maison du carrefour
 - Camprieu: Ecole communale
 - Lanuéjols: Ecole communale
- Le budget de fonctionnement est travaillé par la chef du service enfance jeunesse avec la directrice de chaque structure. Il est ensuite présenté en commission action sociale, puis en bureau et il est ensuite présenté au vote en conseil communautaire.
- Les équipes sont composées d'un directeur (trice) par accueil et d'animateurs(trices)
La constitution des équipes d'encadrement est conforme aux exigences réglementaires.
Les équipes ont pour mission d'initier et d'entreprendre avec notre soutien, l'accueil des enfants, l'organisation des activités extrascolaires et les séjours vacances.
Les directrices ont un rôle de formateur, en effet nous accueillons régulièrement des animateurs stagiaires.
Les animateurs sont recrutés par la CCCAC, en présence de la directrice concerné, en contrat

d'engagement éducatif.

- A Lasalle, la directrice est sous convention de mise à disposition établit par la Commune en lien avec le service RH et le service Enfance Jeunesse de la CCCAC.
- A Valleraugue et à l'ACM les farfadets, les directrices sont embauchées par la CCCAC en CDD annualisé.
- Les dates et horaires d'ouvertures sont décidés chaque année en commission action sociale au dernier trimestre de l'année N-1, en fonction du bilan et des présences de l'année N-1.
- Les tarifs sont votés en conseil communautaires.
Les enfants dont les parents, ou les grands parents sont résidents (principal ou secondaire) de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes auront un tarif préférentiel « résident CC CAC ».
- Plusieurs conventions sont établis:
 - Conventions avec les traiteurs pour les repas
 - Conventions avec les communes pour la mise à disposition des locaux
 - Convention avec la Commune de Lasalle pour la mise à disposition de la directrice
 - Convention avec la Commune de Lasalle pour la mise à disposition du minibus
 - Convention avec la relais loisirs handicap 30 pour mise à disposition de malles + intervention sur site.
 - Conventions avec la CAF
 - Conventions avec la MSA
 - Convention avec les intervenants extérieurs (culturels /sportifs...)
- La communication et l'information aux familles se fait:
 - par SMS
 - par emailing du portail famille
 - par affichage au centre
 - par réseaux sociaux
 - Flyers dans les écoles

Le projet éducatif, le projet pédagogique et le règlement intérieur seront présentés à chaque famille à l'inscription des enfants et à la demande envoyés par mail et disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes et sur le portail familles.

Au moment de l'accueil, l'un des membres des équipes est à la disposition des familles afin d'échanger. Il en va de même lorsque l'enfant quitte la structure.

Les projets de séjours donneront lieu à des rencontres équipes familles, pour des temps de présentation et d'échange.

Des temps de rencontre individuelle permettant d'aborder les problématiques d'enfants, de parents, ou financières seront proposées si besoin par la directrice ou la chef du service enfance jeunesse.
- Le règlement intérieur est sur le portail famille, sur le site web de la CCCAC, envoyé par mail et il est consultable sur place au centre. (Annexe)
- Temps de préparation et de concertation:
 - Pour chaque petite vacance, les animateurs ont au minimum une demi-journée de préparation, une journée s'ils travaillent de 3 à 4 semaines et deux à trois journées s'ils travaillent de 5 à 7 semaines.

ces journées dites de préparation se font en présentiel, la date est décidé par la directrice du centre. Pendant la journée de préparation, le repas n'est pas prévu en avantage en nature.

- Une réunion hebdomadaire est prévue pour le travail en équipe, pour se concerter, s'organiser, ou pour réagir à une problématique.
- Conditions de mise en oeuvre des activités physiques et sportives:
De part notre situation géographique, nos accueils sont axés vers les activités sportives, .
Les activités sportives sont suivant la réglementation de l'arrêté du 25 avril 2012, soit proposées par les équipes, soit menées par des intervenants extérieurs diplômés dans la discipline.
- L'accueil inclusif:
Vu que nous sommes dans des locaux des écoles ou des salles communales, les lieux sont adaptés aux personnes à mobilité réduites.
Pour améliorer l'accueil d'enfant porteur d'un handicap, nous travaillons avec l'association Relais Loisirs handicap 30.
L'accueil d'enfants porteur de handicap sera effectué en concertation avec les familles afin d'adapter au mieux l'intégration. Il sera effectué en collaboration entre les familles et l'équipe de direction de la structure, qui au besoin participera à l'élaboration des projets d'accueil individualisé
- Les ACM de la CCCAC fonctionnent principalement sans hébergement, mais il arrive ponctuellement que nous organisons des activités accessoires avec nuitée.
Pour les directrices qui sont en contrat à l'heure, nous comptabilisons 3h30 supplémentaire pour une nuit, pour les animateurs en CEE, après l'activité accessoire, ils ont un repos compensateur (Décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en oeuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif).

Les partenaires

- La Caisse d'Allocations Familiales du Gard et la Mutualisé Sociale Agricole du Languedoc
Elaboration de la CTG et du GMR.
Convention de financement de ces organismes pour accompagner la CCCAC dans ses missions et projets.
La CAF et la MSA participent financièrement auprès des familles dont les revenus sont le plus bas.
- La protection maternelle et infantile du Gard :
Accompagnement des structures sur les modes d'accueil (agrément / visite des locaux)
Veille à la santé des enfants de moins de 6ans.
- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Gard:
 - L'accompagnement des politiques locales de la jeunesse
 - Celle de garantir le bon déroulement en accueil de loisirs de mineurs
 - Favoriser l'information et l'engagement des jeunes.
- Relais Loisirs Handicap 30 :
Qui s'engage auprès des structures afin que tous les enfants puissent vivre et jouer ensemble, l'exclusion des accueils collectifs de mineurs étant, excepté dans certains cas de pathologies réellement incompatibles, une question de choix.
La volonté quand elle existe gagne à bénéficier d'un accompagnement de personnes en capacité à accompagner les équipes hors simple relation affective.
L'accueil de personnes "différentes" est un des éléments clef de la mise en oeuvre des principes de laïcité auxquels nous sommes particulièrement attachés.
- Les communes:
Chaque commune nous met à disposition à titre gratuit, des locaux afin d'accueillir les enfants.

Modalités d'inscription

Pour inscrire un enfant, les familles devront renseigner un dossier d'inscription comprenant:

- Fiche d'inscription et fiche sanitaire (dûment complété et lisible)
- Attestation d'assurance Responsabilité civile
- Attestation de quotient familial de l'année CAF ou MSA (sans ce QF, le tarif maximum sera appliqué.)
- Présentation des bons ATL, si les bons ne sont pas présentés avant la fin de session des vacances, ils ne pourront pas être déduit de la facture.

La directrice est à la disposition des familles pour l'inscription de l'enfant.

Aucun enfant ne sera accueilli sans que les fiches d'inscriptions, sanitaires et la RC ne soit fournis.

Accueil jeunes:

La Communauté de communes a la compétence extra scolaire, étant donné qu'elle ne propose pas d'accueil pour les 12-17 ans, il a été signé une convention de délégation partielle de cette compétence pour les 12-17ans avec la Commune de Lasalle.

Cette dernière organise un accueil les vendredis soir ou les samedis, et pendant les vacances scolaire.

Une quinzaine d'adolescents fréquente cet accueil.

Evaluation du projet et suivi des conditions d'organisation des accueils:

- Les indicateurs pour l'évaluation du projet sont:
 - l'adhésion et l'investissement des animateurs au projet (équipe pérenne, qui revient à chaque session).
 - Le niveau de participation, d'implication, et de satisfaction des enfants et des familles
 - la fréquentation des accueils
 - La cohérence et la pertinence des choix dans le respect du projet éducatif et des projets pédagogiques.
- Le suivi de l'organisation des accueils se fait tout au long de l'année avec des temps de travail entre les directrices et la chef du service Enfance jeunesse.

Ces temps de travail peuvent être en présentiel, mais aussi très régulièrement en visio ou par téléphone.

Une rencontre trimestrielle entre la chef de service Enfance Jeunesse et les directeurs (trices) des ACM, permettra le suivi du projet, les points sur la réglementation. Ces rencontres permettront de mesurer si les objectifs et les actions mises en œuvre sont en cohérence avec le projet éducatif de la CCCAC.

Pendant la durée des accueils, les directrices seront en lien permanents avec la chef de service, et l'informeront immédiatement en cas d'incidents avec les enfants, familles, équipe ou partenaires.

La chef de service Enfance jeunesse en informera le DGS et si nécessaire le Président.

Les trois années à venir seront ponctuées de temps de bilan nécessaires à évaluer le projet, entre-autre, sur les aspects d'intentions éducatives et budgétaires.

Il sera ici question de déterminer les éléments favorables à la réussite, les difficultés rencontrées...

Ils serviront de base à la réflexion sur l'existant et les perspectives d'avenir.

A L'Espérou le 10 mars 2025



LEXIQUE

CCCAC Communauté des communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

ACM Accueil Collectifs de Mineurs

MSA Mutualité Sociale Agricole

CAF Caisse d'Allocations Familiales

CTG Convention Territoriale Globale

GMR Grandir en Milieu Rural

DGS Directeur Général de Services

ATL Aides aux Temps Libres

QF Quotient Familial